



Robinet acheté par le propriétaire , monté par le locataire qui

Par **000000**, le **03/08/2017** à **18:39**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Mon locataire m'explique que le robinet est cassé, qu'il y a une fuite d'eau. Il me demande de changer le robinet, je lui achète un robinet et il veut le poser lui-même. Il force et foire le pas de vis et le robinet est inutilisable. Qui rachète le robinet?
Merci

Par **goofyto8**, le **03/08/2017** à **18:41**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
vous avez commis l'erreur de le laisser poser lui-même; alors que vous deviez l'acheter et le poser vous-même ou payer une entreprise ou un artisan pour le faire.

Par **Juliette3438**, le **03/08/2017** à **22:17**

bonsoir,
pour une éventuelle prochaine fois :
quand votre locataire vous demande de réparer quelque chose, demandez-lui d'abord comment cette "chose" s'est cassée ?
Si elle s'est cassée à cause d'un état d'usure indéniable : la réparation est pour le bailleur.
Si elle s'est cassée par mauvaise utilisation ou mauvais entretien par le locataire : la réparation est pour lui.
CDT.

Par **Lag0**, le **03/08/2017** à **22:53**

[citation].Il force et foire le pas de vis et le robinet est inutilisable.Qui rachète le robinet?
rnMerci[/citation]
rnBonjour,rnC'est donc le locataire qui a cassé ce robinet, à lui de le remplacer...

Par **wolfram2**, le **05/08/2017** à **12:06**

Bonjour
rnDésolé, mais il n'est pas exclu qu'il ait aussi endommagé le filetage (le pas de vis) sur lequel devait se raccorder le robinet. A vérifier.
rn"L'enfer c'est les autres" (J.P. Sartre)
rnwolfram